

PRIX JP ST. PIERRE AWARD

~ TROUSSE DE CANDIDATURE ~

Prescott 
Russell

Historique

1

Description

2

Admissibilité

3

Description
des catégories

4

Processus de mise
en candidature

5

Note : Le masculin est utilisé pour alléger le texte, et ce, sans préjudice pour la forme féminine.

Historique

Ce prix fut créé en 2015 en mémoire du maire St. Pierre.

M. Jean Paul St. Pierre siégea comme maire du canton de Russell de 2010 à 2014, au moment de nous quitter prématurément. Résident du village de Russell pour plus quarante ans, il avait aussi précédemment détenu les postes de conseiller municipal et de commissaire pour la Police du village de Russell.

En 2014, Jean Paul St. Pierre, en plus de son rôle de maire de Russell, agissait aussi comme président des Comtés unis de Prescott et Russell ainsi qu'à titre de président de l'Eastern Ontario Wardens' Caucus (EOWC).

Jean Paul était un homme aimé de tous, inclusif, attentif et énergique. Par ses actions et sa présence, il a su toucher les coeurs et les vies des résidents de Prescott et Russell.

Description

Le prix JP St. Pierre est un prix remis à des résidents méritants des Comtés unis de Prescott et Russell (CUPR).

Cette haute distinction municipale vise à célébrer les contributions exceptionnelles d'individus dans de nombreux domaines de la vie des CUPR, tels que les arts et la culture, les affaires et professions, les œuvres de bienfaisance, la santé, l'éducation, le service public, les communications et les médias, les sports et loisirs, l'agriculture, l'environnement ou autres domaines contribuant au bien-être des résidents des CUPR.

Un maximum de deux prix sera remis de façon annuelle, lors du Banquet du président des CUPR.

Admissibilité

Tout résident des CUPR qui a, dans le cadre de ses fonctions professionnelles ou non, apporté une contribution importante à la communauté est admissible à ce prix.

Une description de catégories est énoncée dans ce document. Celle-ci est à titre d'inspiration et n'est pas limitative. Une candidature peut toucher à une, plusieurs ou aucune de ces catégories. La candidature devra dans tous les cas expliquer pourquoi elle se démarque.

Les mises en candidatures par les membres de la famille, les autonominations et les nominations posthumes ne pourront être acceptées.

Les représentants municipaux, provinciaux et fédéraux ne sont pas admissibles au prix tant qu'ils sont titulaires de leur charge. Les candidatures proposées l'année précédente ne sont plus valides, mais celles qui seront soumises à nouveau seront retenues et prises en compte à part entière. Si un membre du comité de sélection est nommé, celui-ci sera exclu du vote.

Description des catégories

Affaires et professions

Reconnaît un professionnel ou travailleur autonome qui se démarque par la gestion et la progression de sa carrière, son succès et l'impact que cela a sur sa communauté et la société en général.

Les oeuvres de bienfaisance

Citoyen qui se démarque par son engagement social ou communautaire et qui s'est distingué par la réalisation d'un projet communautaire.

L'éducation

Reconnaît un enseignant, chercheur ou administrateur qui excelle en pédagogie ou a une influence sur le réseau de l'enseignement, les domaines de la formation professionnelle ou de l'éducation populaire.

Environnement

Reconnaît un chercheur, militant, salarié ou gestionnaire au sein d'un organisme ou d'une entreprise, qui consacre ses efforts à l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Le service public

Reconnaît un citoyen actif et influent au sein d'une organisation publique ou parapublique; gestionnaire, haut-fonctionnaire, dans un poste salarié ou électif.

Les arts et la culture

Reconnaît un artiste ou gestionnaire, bénévole ou salarié, qui œuvre dans le développement, la préservation ou le rayonnement des arts et de la culture dans Prescott et Russell.

Sports et loisirs

Reconnaît l'excellence d'un athlète, équipe, entraîneur ou enseignant qui s'est démarqué au niveau sportif.

Agriculture

Reconnaît un individu, organisme, entreprise, producteur agricole ou un individu qui a su se distinguer par son dynamisme et ces initiatives dans le développement des productions, développement de l'agriculture et/ou de l'agroalimentaire.

Santé

Reconnaît un professionnel de la santé, chercheur, technicien, paramédics, infirmier ou administrateur qui transforme le réseau public ou privé de la santé par son action quotidienne, ses activités d'éducation ou de promotion de la santé physique, mentale ou globale.

Communications et les médias

Reconnaît un journaliste, un média ou une personne œuvrant dans ce domaine qui a su se distinguer par sa couverture de Prescott et Russell.

Processus de mise en candidature

Pour plus de détails, visitez le site Internet des CUPR :
www.prescott-russell.on.ca/gouvernance/conseil_des_comtes/prix_jp_stpierre


Le formulaire peut être rempli directement en ligne ou téléchargé en format papier et envoyé comme suit:

Par la poste :

Comtés unis de Prescott et Russell
Comité de sélection du prix JP St. Pierre
Justin Bromberg
59, rue Court, C.P. 304
L'Orignal, Ontario K0B 1K0

Par courrier électronique :

prix-jpstpierre@prescott-russell.on.ca



Comtés unis de Prescott et Russell
59, rue Court, Casier postal 304, L'Original, ON K0B 1K0
Téléphone : 613-675-4661 | 1-800-667-6307
Télcopieur : 613-675-2519 | www.prescott-russell.on.ca
Courrier électronique : prix-jpstpierre@prescott-russell.on.ca